



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E175174

VALABLE JUSQU'AU 11/10/2026

ÉDITÉ LE

27/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/03/2015

Forme juridique : EURL

Capital : DEPUIS LE 04/02/2026
5 000

Raison sociale : SOREA

75 IMPASSE DE CANICOULE
30140 BAGARD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NIMES 2015B00456

Siret : 810 212 696 00027

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 9268390

Assurance Responsabilité Travaux :
AVIVA 77828224

Assurance Responsabilité Civile :
AVIVA 77828224

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 66 54 07 85

Portable : 06 77 42 85 84

Fax :

Site Internet : <http://www.sorea-gard.com>

E-mail : contact@sorea-gard.com

Responsabilité légale :
CARPENTIER CYRILL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	09/07/2026
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	11/07/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/07/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/07/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Poêle ou insert bois	11/07/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	11/07/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/07/2024
o Ventilation mécanique	11/07/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.